

ANNEXE 8

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DU COMMERCE

DIRECTION DU COMMERCE
DE LA WILAYA DE :

Modèle : P-VA

N° de série :

PROCES-VERBAL D'AUDITION

N° / DU /./.....

(Article 10 du décret exécutif n° 05-467 du 8 Dhoul El Kaada 1426 correspondant au 10 décembre 2005)

Suite au recours n° du, formulée par (1) :

.....

.....

(1) Les nom, prénoms et raison sociale de l'importateur

(2) Noms, prénoms et grades des agents chargés du contrôle

L'an et le....., à h, minutes, nous soussignés (2) :

—

—

Relevant de la direction du commerce de la wilaya de :

Avons procédé à l'audition du sus-nommé, qui a déclaré ce qui suit :

MINISTERE DES TRANSPORTS

Arrêté du 9 Jounada El Oula 1427 correspondant au 5 juin 2006 déterminant les caractéristiques de la carte de stagiaire des personnels de l'aéronautique civile.

Le ministre des transports,

Vu le décret présidentiel n° 06-176 du 27 Rabie Ethani 1427 correspondant au 25 mai 2006 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 04-414 du 8 Dhoul El Kadda 1425 correspondant au 20 décembre 2004 relatif aux conditions et modalités d'exercice des fonctions exercées par le personnel de l'aéronautique civile ;

Arrête :

Article 1er. — En application de l'article 7 du décret exécutif n° 04-414 du 8 Dhoul El Kaada 1425 correspondant au 20 décembre 2004, susvisé, le présent arrêté a pour objet de déterminer les caractéristiques de la carte de stagiaire des personnels de l'aéronautique civile.

Art. 2. — La carte de stagiaire, objet du présent arrêté, concerne les personnels professionnels et privés de l'aéronautique civile.

Art. 3. — La carte de stagiaire est confectionnée à partir d'un papier cartonné de couleur blanche.

Elle comporte la photo, l'adresse personnelle de son titulaire et les informations relatives à son état civil ainsi que le numéro, la date de sa délivrance et la durée de sa validité.

Le modèle-type de la carte de stagiaire est annexé au présent arrêté.

Art. 4. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 9 Jounada El Oula 1427 correspondant au 5 juin 2006.

Mohamed MAGHLAOUI.

الملحق
ANNEXE
نموذج بطاقة المتدرب
MODELE-TYPE DE LA CARTE DE STAGIAIRE

<p>الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE</p> <p>وزارة النقل MINISTERE DES TRANSPORTS</p> <p>مديرية الطيران المدني والأرصاد الجوية DIRECTION DE L'AVIATION CIVILE ET DE LA METEOROLOGIE</p> <p>بطاقة متدرب </p> <p>CARTE DE STAGIAIRE </p> <p>N° رقم</p>	<p>ملاحظات OBSERVATIONS</p> <p>لا يمكن لأحد أن يقوم بالتدريب في الجو إن لم يكن حائزًا على رخصة طيار أو متوفراً على بطاقة متدرب.</p> <p>لا يمكن للملاح أثناء التدريب أن يقوم برحلة بمفرده من اختصاصه على متن طائرة إلا بتراخيص وتحت رقابة معلم مؤهل.</p> <p>يجب على المتدرب أن يجدد شهادة اللياقة البدنية المتعلقة برخصة طيار التي يرغب في الحصول عليها في الأجل المحدد لتجديدها</p> <p>Nul ne peut entreprendre d'entraînement en vol s'il n'est déjà titulaire d'une licence ou détenteur d'une carte de stagiaire.</p> <p>Un navigant à l'entraînement ne peut effectuer un vol, seul de sa spécialité à bord, qu'avec l'autorisation et sous contrôle d'un instructeur qualifié.</p> <p>Le stagiaire devra faire renouveler le certificat d'aptitude physique afférent à sa licence qu'il désire obtenir dans le délai fixé pour le renouvellement de ladite licence.</p>
---	---

<p>الصلاحية VALIDITE</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; height: 150px;"> <tr><td style="width: 50%; padding: 5px;">الفتم - الإمضاء CACHET-SIGNATURE</td><td style="width: 50%; padding: 5px;">صالحة إلى VALIDABLE JUSQU'AU</td></tr> <tr><td> </td><td> </td></tr> </table> <p>تأهيل مخابر هاتفي لاسلكي QUALIFICATION DE RADIOTELEPHONIE</p> <p>شهادة رقم : صادر بتاريخ : Certificat n°du..... اللغات :</p> <p>Langues :</p>		الفتم - الإمضاء CACHET-SIGNATURE	صالحة إلى VALIDABLE JUSQU'AU											<p>إمضاء صاحب البطاقة Signature du Titulaire</p> <p>الصورة PHOTOGRAPHIE</p> <p>اللقب : الاسم : TARİH İLÂD : العنوان : DELIVRANCE : </p> <p>مدير الطيران المدني والأرصاد الجوية LE DIRECTEUR DE L'AVIATION CIVILE ET DE LA METEOROLOGIE</p>
الفتم - الإمضاء CACHET-SIGNATURE	صالحة إلى VALIDABLE JUSQU'AU													